

Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2015/2220(INI)
Mise en œuvre et révision de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale	Procédure terminée
Sujet	6.40.04.06 Relations avec les pays d'Asie centrale

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		26/01/2015
		Vers/ALE MESZERICS Tamás	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		PPE KUKAN Eduard	
		S&D LÓPEZ AGUILAR Juan Fernando	
		ALDE NART Javier	
		GUE/NGL SCHOLZ Helmut	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	DEVE Développement		07/10/2015
		PPE SCHÖPFLIN György	
	INTA Commerce international		21/09/2015
		EFDD BORRELLI David	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres		16/09/2015
		ECR GIRLING Julie	

Événements clés			
10/09/2015	Annnonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture/lecture unique		
23/02/2016	Vote en commission, 1ère lecture/lecture unique		
08/03/2016	Dépôt du rapport de la commission, lecture unique	A8-0051/2016	Résumé
12/04/2016	Débat en plénière		
13/04/2016	Résultat du vote au parlement		
13/04/2016	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T8-0121/2016	Résumé
13/04/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2015/2220(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/8/04358

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE567.841	07/10/2015	EP	
Avis de la commission	DEVE	PE569.799	03/12/2015	EP	
Avis de la commission	FEMM	PE569.696	04/12/2015	EP	
Avis de la commission	INTA	PE571.444	11/12/2015	EP	
Amendements déposés en commission		PE571.717	11/12/2015	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0051/2016	08/03/2016	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0121/2016	13/04/2016	EP	Résumé

2015/2220(INI) - 08/03/2016 Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative de Tamás MESZERICS (Verts/ALE, HU) sur la mise en œuvre et la révision de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale.

Dispositions générales sur les engagements de l'Union européenne : les députés mettent en avant le vif intérêt stratégique, économique et politique que l'Union voit dans le renforcement de ses relations bilatérales et multilatérales avec l'ensemble des pays d'Asie centrale, sur la base des valeurs communes affirmées dans les accords de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan ainsi que dans l'accord avec le Turkménistan, lequel n'est cependant pas encore entré en vigueur.

Ils soulignent toutefois que l'initiative stratégique menée jusqu'à présent afin de mieux définir les relations avec les États d'Asie centrale ne s'est avérée viable et couronnée de succès que dans une mesure limitée. Ils appellent dès lors l'Union et ses États membres ainsi que les cinq États d'Asie centrale à redoubler d'efforts pour atteindre les buts et objectifs énoncés dans la stratégie.

Les députés se félicitent par ailleurs de la révision de la stratégie UE-Asie centrale menée par le SEAE, la Commission et le Conseil en 2015. Ils estiment néanmoins que les priorités et les objectifs devraient être pensés davantage en fonction des intérêts, des besoins et de la situation générale des États partenaires d'Asie centrale, compte tenu des différences entre les pays de la région et de leurs spécificités. Ces objectifs devraient par conséquent être définis plus précisément au moyen de plans d'action individualisés et adaptés à chaque pays, assortis de critères et d'indicateurs définis dans un délai crédible.

Dans ce contexte, les députés appellent l'Union européenne à :

- s'engager dans une collaboration ad hoc plus étroite avec les pays d'Asie centrale qui souhaitent aller au-delà de la stratégie de l'Union pour cette région;
- s'assurer que l'utilisation des fonds de l'Union repose clairement sur des mesures incitatives et des résultats;
- réaffirmer son rayonnement politique dans la région d'Asie centrale;
- instaurer un plan d'action concret, assorti de critères de référence mesurables, permettant d'évaluer correctement les progrès accomplis à l'avenir;
- collaborer aux projets de soutien et de développement déployés par les États-Unis dans les domaines de l'environnement, de l'éducation et de la politique climatique.

Les députés se félicitent du rétablissement du poste de représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) pour l'Asie centrale après une année de vacance, et attend du nouveau RSUE qu'il apporte une contribution substantielle à la mise en œuvre de la stratégie pour les pays d'Asie centrale.

Démocratisation, droits de l'homme et état de droit : les députés soulignent que le respect des droits de l'homme et de la démocratie doit être au cœur de la stratégie de l'Union. Ils regrettent que les obligations juridiques reconnues dans les accords de partenariat et de coopération en matière de défense de la démocratie et l'état de droit n'aient pas été mises en œuvre de manière appropriée. Ils recommandent que l'UE adapte sa politique des droits de l'homme et ses instruments de financement extérieur, en privilégiant davantage la mise en place de réformes démocratiques cohérentes à long terme comme fil conducteur de ses actions.

Tout en condamnant fermement les persécutions incessantes à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme, des personnalités politiques de l'opposition et des journalistes au Turkménistan, au Kazakhstan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan, ainsi qu'au Kirghizstan, les députés demandent au SEAE d'intervenir avec tous les moyens dont il dispose pour les défendre.

Les députés estiment que l'Union devrait inscrire au nombre de ses priorités, outre les libertés fondamentales, la promotion de la liberté de religion et de conviction ainsi que des droits des femmes, des enfants et des minorités. A cet égard, les députés appellent les pays d'Asie centrale à criminaliser la violence contre les femmes, d'enquêter dûment sur tous les cas de violence déclarés, d'appliquer des mesures pour garantir que les victimes bénéficient de protection, d'assistance et d'un accès à la justice.

Éducation et jeunes: échanges interpersonnels : les députés prient l'Union d'accorder une attention accrue à la promotion d'une éducation de qualité auprès des jeunes dans les pays d'Asie centrale, compte tenu des effets positifs sur l'insertion sociale, la cohésion et la stabilité de la société, l'édification de sociétés démocratiques durables, et parce qu'il s'agit de la meilleure méthode de prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation chez les jeunes dans la région.

Les députés observent que le rôle positif joué par l'Union dans la région devrait être renforcé par l'éducation et les contacts entre les personnes. Ils réaffirment dans ce contexte l'importance du rôle joué par les programmes d'échanges internationaux de l'Union européenne, tels qu'Erasmus +, Erasmus Mundus et Erasmus Tempus dans la promotion de la mobilité positive et du dialogue interculturel entre l'Union européenne et l'Asie centrale.

Intégration économique, commerce et développement durable : jugeant préoccupants le manque de développement socio-économique, au point mort et inégal, l'absence de transparence et la corruption qui s'ensuit, la mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions, le manque de respect de l'état de droit et la faible participation de la société civile, les députés soulignent la nécessité pour l'Union d'intensifier davantage ses relations avec les pays d'Asie centrale dans les domaines du commerce et des investissements pour lutter contre la corruption et promouvoir un environnement stable afin d'attirer les investissements étrangers.

En matière de aide au développement, les députés estiment quelle devrait être versée uniquement aux pays prenant réellement l'engagement de réduire la pauvreté, de favoriser le progrès socio-économique durable et équitable et de respecter les droits de l'homme. Ces pays devraient en outre faire la preuve de l'efficacité de leurs politiques de lutte contre la corruption et permettre à l'Union de contrôler l'application des mesures.

Ils encouragent l'intégration des objectifs de développement durable (ODD) dans le programme de développement de l'UE dans la région et réaffirment que l'inclusion des ODD engendrera un développement durable plus global dans la région d'Asie centrale.

Énergie, environnement, eau et transports : les députés insistent sur la nécessité d'un dialogue plus intensif sur le développement des infrastructures, notamment des réseaux d'énergie et de transport, ainsi que des connexions internet à haut débit. Ils considèrent la région comme une source potentielle supplémentaire de sécurité énergétique pour l'Union, en particulier le potentiel de coopération accrue avec le Kazakhstan et le Turkménistan.

Coopération régionale, problèmes de sécurité et gestion des frontières : tout en rappelant l'importance de la coopération entre l'Union et les pays d'Asie centrale en matière de lutte contre le terrorisme, les députés se déclarent vivement préoccupés par la hausse du nombre de citoyens d'Asie centrale qui se rendent au Moyen-Orient pour y combattre ou pour y soutenir d'une autre façon des organisations terroristes et extrémistes telles que l'EI et le Front Al-Nosra. Ils reconnaissent que, si une partie significative des citoyens radicalisés d'Asie centrale rentrent dans leur pays d'origine, ils risquent de compromettre la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de l'Asie centrale, de l'Afghanistan, de l'Iran, de la Russie, de la Chine et de l'Inde.

Les députés demandent au Conseil, à la Commission et au SEAE de mettre l'accent en priorité, dans leurs relations avec les États d'Asie centrale, sur la réforme du secteur de la sécurité, notamment l'amélioration du financement et de la formation, la promotion de la liberté de religion dans le cadre des constitutions laïques, la dimension préventive du contre-terrorisme et les efforts visant à réhabiliter les anciens djihadistes dans le cadre d'une stratégie globale pour remédier au problème de l'extrémisme islamiste.

Enfin, les députés invitent tous les acteurs internationaux qui exercent une influence dans la région à encourager les États d'Asie centrale à agir de concert pour mieux coordonner la coopération entre leurs services de sécurité, y compris en ce qui concerne les échanges de renseignements.

2015/2220(INI) - 13/04/2016 Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 605 voix pour, 66 contre et 25 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre et la révision de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale.

Les engagements de l'Union européenne : les députés ont mis en avant le vif intérêt stratégique, économique et politique que l'Union voit dans le renforcement de ses relations bilatérales et multilatérales avec l'ensemble des pays d'Asie centrale, sur la base des valeurs communes affirmées dans les accords de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan ainsi que dans l'accord avec le Turkménistan, lequel n'est cependant pas encore entré en vigueur.

Ils ont souligné toutefois que l'initiative stratégique menée jusqu'à présent afin de mieux définir les relations avec les États d'Asie centrale ne s'est avérée viable que dans une mesure limitée. Ils appellent dès lors l'Union et ses États membres ainsi que les cinq États d'Asie centrale à redoubler d'efforts pour atteindre les buts et objectifs énoncés dans la stratégie.

Le Parlement s'est félicité par ailleurs de la révision de la stratégie UE-Asie centrale menée par le SEAE, la Commission et le Conseil en 2015. Il a néanmoins estimé que les priorités et les objectifs devraient être pensés davantage en fonction des intérêts, des besoins et de la situation générale des États partenaires d'Asie centrale, compte tenu des différences entre les pays de la région et de leurs spécificités. Ces objectifs devraient par conséquent être définis plus précisément au moyen de plans d'action individualisés et adaptés à chaque pays, assortis de critères et d'indicateurs définis dans un délai crédible.

Dans ce contexte, les députés appellent l'Union européenne à:

- réaffirmer son rayonnement politique dans la région d'Asie centrale et à s'engager dans une collaboration ad hoc plus étroite avec les pays qui souhaitent aller au-delà de la stratégie de l'Union pour cette région;

- sassurer que l'utilisation des fonds de l'Union repose sur des progrès mesurables dans les domaines, notamment, de la démocratisation, de la prévention de la corruption et de la lutte contre ce phénomène, de l'organisation d'élections libres et régulières, des droits de l'homme, de l'éradication du trafic de drogues, du respect du droit du travail, de la bonne gouvernance, de l'état de droit, du développement, de la sécurité humaine ainsi que des relations de bon voisinage.

Les députés se sont félicités du rétablissement du poste de représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) pour l'Asie centrale, et attendent du nouveau RSUE qu'il apporte une contribution substantielle à la mise en œuvre de la stratégie pour les pays d'Asie centrale.

Démocratisation, droits de l'homme et état de droit : le Parlement a souligné que le respect des droits de l'homme et de la démocratie devait être au cœur de la stratégie de l'Union. Il a regretté que les obligations juridiques reconnues dans les accords de partenariat et de coopération en matière de défense de la démocratie et l'état de droit n'aient pas été mises en œuvre de manière appropriée. Il a recommandé que l'UE adapte sa politique des droits de l'homme et ses instruments de financement extérieur, en privilégiant davantage la mise en place de réformes démocratiques cohérentes à long terme comme fil conducteur de ses actions.

Tout en condamnant fermement les persécutions incessantes à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme, des personnalités politiques de l'opposition et des journalistes au Turkménistan, au Kazakhstan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan, ainsi qu'au Kirghizstan, les députés ont demandé au SEAE d'intervenir avec tous les moyens dont il dispose pour les défendre.

Le Parlement a estimé que l'Union devrait inscrire au nombre de ses priorités, outre les libertés fondamentales, la promotion de la liberté de religion et de conviction ainsi que des droits des femmes, des enfants et des minorités. A cet égard, les députés ont appelé les pays d'Asie centrale à criminaliser la violence contre les femmes, à enquêter sur tous les cas de violence déclarés, et à appliquer des mesures pour garantir que les victimes bénéficient de protection, d'assistance et d'un accès à la justice.

Éducation et jeunes: échanges interpersonnels : les députés ont invité l'Union à accorder une attention accrue à la promotion d'une éducation de qualité auprès des jeunes dans les pays d'Asie centrale, compte tenu des effets positifs sur l'insertion sociale, la cohésion et la stabilité de la société, l'édification de sociétés démocratiques durables, et parce qu'il s'agit de la meilleure méthode de prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation chez les jeunes dans la région.

Le rôle positif joué par l'Union dans la région devrait être renforcé par l'éducation et les contacts entre les personnes. Les députés ont réaffirmé dans ce contexte l'importance du rôle joué par les programmes d'échanges internationaux de l'Union européenne, tels qu'Erasmus +, Erasmus Mundus et Erasmus Tempus dans la promotion de la mobilité positive et du dialogue interculturel entre l'Union européenne et l'Asie centrale.

Intégration économique, commerce et développement durable : les députés ont insisté sur l'importance croissante des relations commerciales entre l'Asie centrale et l'Union, cette dernière étant désormais le premier partenaire commercial de la région.

Jugeant toutefois préoccupants le manque de développement socio-économique, au point mort et inégal, l'absence de transparence et la corruption qui s'ensuit, la mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions, le manque de respect de l'état de droit et la faible participation de la société civile, les députés ont souligné la nécessité pour l'Union d'intensifier ses relations avec les pays d'Asie centrale dans les domaines du commerce et des investissements pour lutter contre la corruption et promouvoir un environnement stable afin d'attirer les investissements étrangers.

En matière de aide au développement, le Parlement a estimé quelle devrait être versée uniquement aux pays prenant réellement l'engagement de réduire la pauvreté, de favoriser le progrès socio-économique durable et équitable et de respecter les droits de l'homme. Ces pays devraient en outre faire la preuve de l'efficacité de leurs politiques de lutte contre la corruption et permettre à l'Union de contrôler l'application des mesures.

Il a encouragé l'intégration des objectifs de développement durable (ODD) dans le programme de développement de l'UE dans la région et réaffirmé que l'inclusion des ODD engendrera un développement durable plus global dans la région d'Asie centrale.

Énergie, environnement, eau et transports : soulignant que l'approvisionnement et la diversification énergétiques doivent être au cœur de la stratégie UE-Asie centrale, les députés ont insisté sur la nécessité d'un dialogue plus intensif sur le développement des infrastructures, notamment des réseaux d'énergie et de transport, ainsi que des connexions internet à haut débit. Ils ont considéré la région comme une source potentielle supplémentaire de sécurité énergétique pour l'Union, en particulier le potentiel de coopération accrue avec le Kazakhstan et le Turkménistan. Ils également demandé des efforts renouvelés pour faire face et remédier aux conséquences dramatiques de la catastrophe écologique que représente l'assèchement de la mer d'Aral.

Coopération régionale, problèmes de sécurité et gestion des frontières : le Parlement a soutenu l'objectif à long terme de l'Union de transformer les prémices du dialogue UE/Asie centrale de haut niveau en matière de sécurité en un véritable forum de coopération pour faire face aux défis communs en matière de sécurité dans la région et au-delà. Il a souligné la nécessité de lier plus étroitement la stratégie européenne de l'Asie centrale à l'Afghanistan et d'adapter les politiques existantes à la stratégie pour l'après-2014 en Afghanistan.

Tout en rappelant l'importance de la coopération entre l'Union et les pays d'Asie centrale en matière de lutte contre le terrorisme, le Parlement s'est déclaré vivement préoccupé par la hausse du nombre de citoyens d'Asie centrale qui se rendent au Moyen-Orient pour y combattre ou pour y soutenir d'une autre façon des organisations terroristes et extrémistes telles que l'EI et le Front Al-Nosra. Il a reconnu que, si une partie significative des citoyens radicalisés d'Asie centrale rentraient dans leur pays d'origine, ils risquaient de compromettre la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de l'Asie centrale, de l'Afghanistan, de l'Iran, de la Russie, de la Chine et de l'Inde.

Les députés ont demandé au Conseil, à la Commission et au SEAE de mettre l'accent en priorité, dans leurs relations avec les États d'Asie centrale, sur la réforme du secteur de la sécurité, notamment l'amélioration du financement et de la formation, la promotion de la liberté de religion dans le cadre des constitutions laïques, la dimension préventive du contre-terrorisme et les efforts visant à réhabiliter les anciens djihadistes dans le cadre d'une stratégie globale pour remédier au problème de l'extrémisme islamiste.

Enfin, le Parlement a invité tous les acteurs internationaux qui exercent une influence dans la région à encourager les États d'Asie centrale à agir de concert pour mieux coordonner la coopération entre leurs services de sécurité, y compris en ce qui concerne les échanges de renseignements.